ACADÉMIE SURFING FRANCE

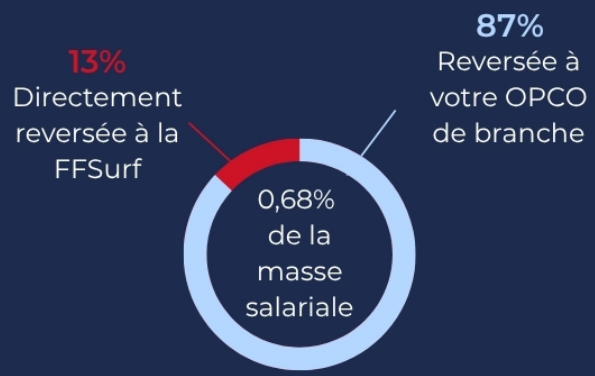
TAXE D'APPRENTISSAGE

LA FFSURF EN QUELQUES MOTS

Créée en 1964, la Fédération Française de Surf est une association loi 1901 à but non lucratif, ayant délégation de pouvoirs du Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques pour organiser, développer et réglementer la pratique du Surf, ainsi qu'assurer les formations aux métiers du surf.

NOS FORMATIONS

Nous avons mis en place des formations sportives ; Brevet d'initiateur Fédéral, Brevet d'entraineur de club et Brevet de juge Fédéral, mais aussi des formations sociétales ; Surf Sentinelle et en relation avec les Associations Nationales, Handi Surf et Surf Santé.





LE MOT DU PRÉSIDENT

La préparation de nos futurs entraineurs et éducateurs est une de nos priorités. Le versement de cette taxe d'apprentissage à la FFSurf permet chaque année la formation de nos encadrants, entraineurs, et éducateurs sportifs. La qualité de la prise en charge des pratiquants réguliers et saisonniers en découlent de ses enjeux.

COMMENT NOUS LA VERSER ?

- 13% de votre taxe directement versée à l'établissement de votre choix.
- Connectez vous sur le site internet gouvernemental SOLTéA et choisissez la Fédération Française de Surf
 - 123 Boulevard de la Dune, 40150 Soorts-Hossegor
 - N°siret 305 462 616 000 56